

DÉPARTEMENT DU NORD  
Arrondissement de Valenciennes  
Canton d'Aunoy-les-Valenciennes



COMMUNE  
**d'ARTRES**  
59289

**ARRÊTE N° 39/2018 en date du 23-7-18**  
Police Municipale  
**Arrêté instaurant un sens unique Rue de la  
Fabrique et rue du Préau au 30-7-2018**

Le Maire de la commune d'ARTRES,  
Vu les articles L2212-2 et L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la route,  
Vu l'arrêté Interministériel du 24 Novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière,  
Considérant les travaux rue de la Fabrique et rue du Préau  
Considérant qu'il convient de réglementer la circulation rue de la Fabrique et rue du Préau, à compter du 30 juillet 2018 afin d'éviter tout risque d'accident lors de ces travaux.

#### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup> :** Un sens unique est instauré dans la rue de la Fabrique et rue du Préau à compter du 30 juillet 2018.

**Article 2 :** Le sens de circulation se fera sur la rue de la Fabrique, rue du Préau, rue Gambetta et rue des écoles.

**Article 3 :** La rue Gambetta seule restera en double sens.

**Article 4 :** Des panneaux de signalisation seront mis en place par les entreprises adjudicataires des travaux.

**Article 5 :** Les infractions au présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément à la législation en vigueur.

**Article 6 :** Le présent arrêté sera affiché en mairie au lieu habituel d'affichage administratif

**Article 7 :** Monsieur le Maire, l'Adjoint Délégué, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Valenciennes, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

**Article 8 :** Le présent Arrêté sera affiché à la Mairie et ampliation sera envoyé à :

- Monsieur le Sous-Préfet de VALENCIENNES,
- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de VALENCIENNES,
- Le Centre d'Incendie et de Secours de VALENCIENNES,
- L'entreprise Sorriaux à HASPRES
- L'entreprise Satelec à Trith St Léger
- L'entreprise SUEZ à Saint-Saulve
- Le Département du Nord
- Transville à Valenciennes
- Arc en Ciel à Aunoy-Aymeries
- Les communes de Famars, Maresches, Préseau, Querenaing et Sepmeries

Fait à Artres, le 23/07/2018  
Le Maire, C.LERAT